Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260402-D2026_37-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX DU MOIS D'AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bééndicte BOIRON

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BELLEC Nicole, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BODERE Dominique, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan, LANGLAIS Mathieu LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : LE PENVEN Morgane à LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, PIROT Geneviève à MONFORT Annaïg

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Michelle LE HENAFF-LE JEUNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-37 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - PLAN INFRA POLMAR

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les EPCI à fiscalité propre sont dans l'obligation de réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) pour organiser la solidarité et préparer la réponse intercommunale au profit des communes membres face aux situations de crise.

Dans le cadre de l'élaboration de son PICS, Lannion-Trégor Communauté a pris en compte le risque de la pollution maritime qui peut être une crise difficile à gérer par les communes, au vu des responsabilités qui incombent aux maires.

Le syndicat Vigipol a fourni une trame de plan de secours assortie de documents opérationnels (fiches action, fiches réflexe, documents utiles, etc.). Ce plan type a ensuite été adapté aux spécificités du territoire à l'échelle de l'intercommunalité dans le cadre d'un groupe de travail qui a rassemblé les communes littorales et LTC. Ce groupe de travail, animé par Vigipol, a donc permis une concertation de l'ensemble des collectivités impliquées afin de définir les modalités de gestion et le rôle de chacun en cas de pollution maritime (mutualisation des moyens, communication, etc.). Le volet « Lutte contre la pollution maritime » du PICS élaboré par Vigipol est le fruit de cette concertation.

Chaque commune dispose d'un plan qui s'applique sur son territoire qui est placé sous l'autorité du maire en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS). Si la pollution touche plusieurs communes sans que le préfet prenne la direction des opérations, une coordination intercommunale est mise en place afin d'assurer la cohérence des mesures engagées et de mutualiser les moyens. Dans ce cas, une cellule de coordination intercommunale est activée. Les décisions relatives à la gestion de la pollution y sont prises de façon collégiale entre les responsables de toutes les communes concernées qui s'y réunissent. Chaque Maire reste ensuite garant de l'exécution de ces décisions sur le territoire de sa commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable sur le volet « *Lutte contre la pollution maritime* » du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) de Lannion-Trégor Communauté élaboré par Vigipol, dont la mise en œuvre sera prescrite par arrêté municipal.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF-LE JEUNE